
Adresse du conseil général de la commune d'Autun (Saône-et-Loire), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Autun (Saône-et-Loire), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 509;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21673_t1_0509_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

nés de l'autorité nationale, seul et unique point de ralliement de tous les français qui l'ont nommée et qu'elle est si digne de représenter. Vive, vive à jamais la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, démocratique et impérissable. Vive la Convention nationale, périssent tous les tyrans et les traîtres.

Fait arrêté et signé en conseil général, ce 26 vendémiaire 3^{ème} année Républicaine. Signé au registre, Busset, maire, Capperon, Follanfan, François Savoye, agent national, G. Castel, F. Martin, Houdeville, Fortain, Signal père, Charles Bousc, Jeune homme, Pierre Boitout, Pierre Bouvet, Jean Dubec, Charles Grout, notables membres du conseil.

Collationné conforme au registre par moi, Louis Ygou, secrétaire greffier. Ce aujourd'hui vingt neuf vendémiaire troisième année Républicaine.

Louis YGOU.

13

Le conseil général de la commune d'Autun, département de Saône-et-Loire, écrit que, depuis l'arrivée, dans cette commune, du représentant du peuple Boisset, l'harmonie et l'union ont succédé à la terreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (84).

[*Le conseil général de la commune d'Autun à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (85)

Legislateurs.

Depuis longtemps les citoyens d'Autun gémissaient sous un pouvoir oppresseur. La terreur regnoit dans cette commune, et en avait banni les vertus républicaines sans lesquelles il ne peut subsister d'harmonie et d'union dans un gouvernement.

La tristesse étoit répandue dans le cœur de tous les citoyens ils n'osoient ni parler ni lever les yeux; et tous les Robespierre n'étoient pas à la Convention, depuis la chute du tyran même, on n'avoit pas encore pris cette attitude de frère qui caractérise les hommes libres: lorsque Boisset représentant du peuple fut envoyé par la Convention dans nos murs, c'est à cet instant, citoyens Législateurs, que les hommes probes se leverent, Boisset connut la vérité et opéra le bien dans notre commune; les autorités constituées ont été renouvelées, la société épurée, les méchants connus, jugés et couverts du mépris public. Grace vous soit rendue, Legislateurs, vous êtes les seuls dépositaires

de l'autorité du peuple et personne ne peut la partager avec vous. Tel est le vœu du conseil général de la commune d'Autun qui sera toujours prêt à verser son sang pour la défense des lois et de la Convention nationale.

LEBRUN, *maire*, DECHEVANE, *agent national*
et 9 autres signatures.

14

La société populaire du Grand-Lemps, département de l'Isère, remercie la Convention d'avoir établi la liberté de la presse; l'invite à terrasser les ennemis de la liberté, promet de lui servir de bouclier, et de la regarder toujours comme son unique point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (86).

[*La société républicaine du Grand-Lemps à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (87)

Liberté, Égalité.

Représentants,

Vous avez décrété dans votre sagesse la liberté de la presse; l'homme de bien, l'homme vertueux, le vrai patriote enfin vous en rend grâce; le scélérat, l'intrigant, le dilapidateur des deniers publics s'agitent en tout sens et crient à la contre révolution parce que semblables à des oiseaux nocturnes qui ne vivent que de rapines, ils craignent la lumière.

Soyez fermes, Représentants, armés vous de la massue d'hercule pour terrasser ces monstres qui veulent étouffer la liberté dans son berceau, pour nous, nous vous le jurons, nos corps vous serviront de bouclier, vous serez toujours notre unique point de ralliement et nous resterons debout jusqu'à ce que vous ayez exterminé l'hydre de l'anarchie qui fait encore de vains efforts pour se relever.

Fait en société populaire le 15 vendémiaire de l'an 3^e de la République une, indivisible et démocratique.

Signés, Roux, président, Bernard, Bechard, secrétaires.

Pour extrait certifié conforme à l'original, par nous secrétaires.

BERNARD, SAPPÀ, *secrétaires*.

(84) P.-V., XLIX, 32.

(85) C 324, pl. 1393, p. 4.

(86) P.-V., XLIX, 32.

(87) C 325, pl. 1412, p. 13.